

**Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil**

(Du 15 octobre 2014)

**PROPOSITIONS DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE****Projet de décret portant octroi de crédits supplémentaires urgents pour un total de 4.315.300 francs**

*La commission parlementaire des finances,*

composée de M<sup>mes</sup> et MM. Olivier Haussener, président, Fabien Fivaz, vice-président, François Konrad, rapporteur, et Damien Humbert-Droz, Laurent Schmid, Philippe Haeberli, Andreas Jurt, Cédric Dupraz, Martine Docourt, Baptiste Hurni, Johanne Lebel Calame, Alexandre Houlmann, Jean-Charles Legrix, Hughes Chantraine et Alexandre Willener,

**Commentaire de la commission**

Concernant le crédit supplémentaire urgent de 1.215.300 francs, nous sommes face à une dépense d'intensité incontournable. L'Etat doit remplir ses obligations légales en matière de prestations complémentaires AVS et AI. Dans ce cas, le crédit sera entièrement compensé par l'augmentation des subventions fédérales correspondantes.

Pour ce qui est du contentieux dans le domaine de l'assurance-maladie, nous sommes soumis à l'application de l'article 64a LAMal. Celui-ci oblige les cantons à couvrir le 85% des créances impayées par les assurés. Il n'y a donc pas de marge de manœuvre. Il faut préciser qu'une partie de ces montants sont à charge des communes par le biais de l'aide matérielle.

**Entrée en matière (art. 171 OGC)**

À l'unanimité, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de décret.

**Vote final**

À l'unanimité, la commission propose au Grand Conseil d'accepter ce projet de décret tel qu'il est présenté par le Conseil d'Etat.

**Préavis sur le traitement du projet (art. 272ss OGC)**

À l'unanimité, la commission propose au bureau du Grand Conseil que le projet soit traité par le Grand Conseil en débat restreint.

Neuchâtel, le 17 novembre 2014

Au nom de la commission des finances:

*Le président,*  
O. HAUSSENER

*Le rapporteur,*  
F. KONRAD